

Devenir Membre Actif !

Devenir Membre Actif !

Vous souhaitez vous investir dans l'Amicale socio-éducative du Personnel Hospitalier et devenir un Membre Actif ? Vous pouvez nous rejoindre dès maintenant et nous aider à développer notre association !

Qu'est-ce qu'un Membre Actif ?

Un Membre Actif est un adhérent de l'amicale, qui ne fait pas partie du Bureau, et qui participe à l'organisation et à la gestion des activités de l'association. Ce Membre peut être investi de différentes missions :

- Être « Personne Relai », c'est diffuser les informations de l'Amicale au personnel des services, faire le lien avec l'Amicale.*
- Être « Développeur Internet », un site Internet s'anime... nous avons besoin de vous !*
- Être « Chargé de Partenariats », l'amicale cherche sans cesse à développer les Partenariats afin de proposer toujours plus de services à ses adhérents*
- Être « Chargé de Projet », toutes les idées en rapport avec les statuts de l'association sont les bienvenues...*

Rejoignez-nous !

Adhérer à l'Amicale

Pour adhérer à l'Amicale :

L'amicale est ouverte à tous les personnels de l'établissement en activité (depuis plus de 6 mois dans l'établissement) ou retraité, personnel médical et non médical, sans aucune distinction.

Pour adhérer à l'Amicale, il convient de vous acquitter de la cotisation annuelle (20 € du 1er janvier au 30 mars puis 30 €) et d'accepter son règlement intérieur.

Chaque adhérent se verra remettre une carte qui lui permettra de justifier de sa qualité de membre de l'Amicale auprès des différents partenaires et ainsi bénéficier de tous les avantages.

Les ayants-droits bénéficient des mêmes avantages : conjoint et enfants de l'adhérent (- 18 ans). Pour les enfants de plus de 18 ans rattachés au foyer fiscal, joindre un certificat de scolarité. Les nouveaux personnels hospitaliers peuvent adhérer, sur justificatif de date d'embauche, après 6 mois d'ancienneté.

→ La fiche d'adhésion et règlement intérieur.